

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ 03.88.70.62.28

www.hengwiller.fr

mairie.hengwiller@orange.fr

Séance du Conseil Municipal du 31 octobre 2023

Sous la présidence de M. le Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Quorum : 6

Étaient présents en séance 6 membres : MM. BLAES Marcel - UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – BURGER Patrick – OERTEL Christian – FRENKEL Jean- Louis

Nombre de votants 8 dont 2 procurations

Absents excusés : Mme BIANCHI Nathalie

Mme DIETRICH Nathalie a donné procuration à M. OERTEL Christian

Mme ANDRES Aurore a donné procuration à M. FRENKEL Jean-Louis

M.HEIM Raphaël

Absent non excusé : M. FRITZ Julien

Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

Avant l'ouverture de la séance, le Maire demande à rajouter les points : – 8 Réception Maisons Fleuries – 9 décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire – 10 Nomination d'un délégué du conseil municipal dans le cadre de la révision de la liste électorale rectificatif – Les conseillers autorisent le Maire à rajouter les points 8 à 10 à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de la séance du 28 août 2023
- 2) Approbation de la séance du 5 septembre 2023
- 3) Désignation du secrétaire de séance
- 4) Agrément des dossiers de candidature et convention de gré à gré
- 5) Création d'une aire de jeux – devis
- 6) Participation à l'achat d'une tondeuse – Association « Obstverein »
- 7) Communications et divers
- 8) Réception Maisons Fleuries
- 9) Décision prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
- 10) Nomination d'un délégué du conseil municipal dans le cadre de la révision de la liste électorale Rectificatif

2023 – 07 – 01 - Approbation de la séance du 28 août 2023

Le procès-verbal de la séance du 28 août 2023 est adopté par 8 votants pour dont 2 procurations

2023-07-02 Approbation de la séance du 5 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023 est adopté par 8 votants pour dont 2 procurations.

2023 – 07 – 03 Désignation du secrétaire de séance

M. Patrick BURGER est désigné secrétaire de séance par 8 votants pour dont 2 procurations

2023-07-04 Agrément des dossiers de candidature et convention de gré à gré

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de l'environnement

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 juin 2023 définissant le cahier des charges type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033

Vu la délibération du conseil municipal du 28 août 2023 portant approbation de la constitution du lot de chasse unique de la commune, des caractéristiques du lot, du choix du mode de location et des conditions particulières

VU le dossier déposé par le locataire sortant en vue de relouer le lot de chasse par convention de gré à gré conformément à l'article 16 du cahier des charges type

VU la demande du locataire sortant à exercer son droit de priorité

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de la chasse en date du 25 septembre 2023 et du 19 octobre 2023

Après avoir entendu les explications du Maire, le conseil municipal par 8 votants pour dont 2 procurations,

DÉCIDE :

- d'agréer la candidature de M. Pierre BINZ, domicilié 2 rue du Donon 67700 SAVERNE, personne physique, locataire sortant ayant exercé son droit de priorité
- d'agréer la candidature de M. Gilbert SCHICKEL, domicilié 8 rue de la Bergerie à 67350 RINGENDORF, permissionnaire,
- d'agréer la candidature de M. Bruno ZMOOS, domicilié 14 rue des Vergers à 67440 JETTERSWILLER, permissionnaire

APPROUVE :

la convention de gré à gré à conclure avec le locataire sortant selon les conditions fixées par délibération du 28 août 2023, lot unique au prix de 4000 € par an payable en totalité le 1^{er} avril chaque année avec révision conformément au cahier de charges type- superficie du lot unique de 186 ha dont 5 ha de forêt

AUTORISE

le Maire à signer la convention de gré à gré et tout document relatif à cette location.

2023-07-05 Création d'une aire de jeux – devis

Le Maire indique au conseil municipal que M. Raphaël HEIM rapporteur du projet n'a pas pu être présent à cette séance. Par conséquent, il propose de remettre à une séance ultérieure le dossier qui sera retenu.

Par ailleurs, il informe les conseillers présents qu'il a contacté des propriétaires de parcelles situées dans le périmètre concerné par ce projet en vue d'acquérir des parcelles, mais qu'il est impératif de définir lors de la prochaine séance l'emplacement exact retenu ainsi que la superficie à acquérir.

Les conseillers prennent acte de ces informations.

2023-07-06 Participation à l'achat d'une tondeuse – Association « Obstverein »

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune a acheté une tondeuse s'élevant à 23 100 € TTC en remplacement de l'ancienne devenue obsolète.

L'Association « Obstverein », utilisant également ce matériel pour entretenir le verger-école, souhaite participer à cette acquisition à hauteur de 3000 €.

Le conseil municipal, après délibérations, par 8 votants pour dont 2 procurations, accepte cette participation et autorise le maire à établir un titre de recette au nom de l'Association « Obstverein » pour un montant de 3000 €

2023-07-07 Communications et divers

- a) **Travaux de voirie** : le Maire informe le conseil municipal que les travaux de voirie prévus près du cimetière et inscrits au budget 2023 s'élève à 9643 € TTC selon devis établi par l'ATELIER DU PAYSAGE à 67440 Hengwiller. Le conseil municipal autorise le Maire à réaliser et à signer tout document relatif à ces travaux pour un montant de 9643 € TTC
- b) **Acquisition d'une sirène** : le Maire informe le conseil municipal que l'actuelle sirène située sur le toit de l'église ne fonctionne plus et qu'il convient de la réparer ou de la remplacer. Le conseil municipal prend acte de cette information et demande au Maire d'entreprendre les démarches en vue de la réparation du matériel existant et si nécessaire l'établissement d'un devis concernant l'acquisition d'une nouvelle sirène.
- c) **Remblai à la fin du chemin piétonnier reliant l'atelier municipal à la rue de Birkenwald** : le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de remblayer la fin du chemin piétonnier par de la terre recyclée pour un montant de 200 € TTC Le conseil municipal prend acte de cette information et autorise le maire à réaliser ces travaux.
- d) **Urbanisme** : Lotissement « le Petit Pré » Le Maire informe le conseil municipal qu'un permis d'aménager modificatif a été accordé en date du 28 septembre 2023 et envoyé au contrôle de légalité et indique que le lotisseur LCA a consulté un cabinet d'avocats concernant le calcul de l'emprise au sol de ce futur lotissement. La conclusion de l'avocat est que le pourcentage maximal d'emprise au sol s'applique en considérant l'ensemble des

constructions projetées (logements individuels et collectifs) sur le terrain du permis d'aménager, soit 35 % puisque le projet comporte des logements collectifs. Or pour le service instructeur le calcul de l'emprise au sol n'est que de 20 % pour les maisons individuelles avec une tenue d'un tableau totalisant la consommation foncière sur le périmètre du lotissement. La consultation du cabinet d'avocats a été envoyée au service instructeur pour avis.

- e) Manifestations de Noël : Le Maire informe le conseil municipal que la soirée bricolage de Noël aura lieu le 17 novembre 2023. Le 18 novembre 2023 le sapin de Noël sera mis en place à côté de la fontaine et sera décoré le 25 novembre 2023

2023-07-08 Réception Maisons Fleuries

Le conseil municipal, en fonction des critères de sélection établis par le jury du concours des maisons fleuries, attribue les prix comme suit :

1 ^{er} prix	90 €
2 ^{ème} prix	80 €
3 ^{ème} prix	70 €
4 ^{ème} prix	60 €
5 ^{ème} prix	50 €
6 ^{ème} prix	45 €
7 ^{ème} prix	35 €
8 ^{ème} prix	35 €
9 ^{ème} prix	30 €

Les prix retenus sont identiques à ceux de l'année dernière. Les sommes attribuées à chaque lauréat seront virées sur le compte bancaire des intéressés concernés. La réception et la distribution des prix auront lieu le 18 novembre 2023 à 19 H à la salle multifonctions. Les frais liés à cette manifestation sont imputés sur le chapitre frais de réception du budget communal.

2023-07-09 Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Date de réception DIA	N° d'enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
27/10/2023	03/2023	Section 8 parcelle 140/132 Section 8 parcelle 143/133 Section 8 parcelle 146/134 auf der Milchmatt UHLMANN Marie- Rose	Pas de préemption
27/10/2023	04/2023	Section 8 Parcelle 126 Auf der Milchmatt KIRCH Pierre	
27/10/2023	05/2023	Section 8 Parcelle 129 auf der Milchmatt DORSCHNER Patrick	
27/10/2023	06/2023	Section 8 Parcelle 130 Auf der Milchmatt Consorts CASPAR	

27/10/2023	07/2023	Section 8 Parcelle 127 Auf der Milchmatt HUBERT Joseph	
27/10/2023	08/2023	Section 8 Parcelle 125 Auf der Milchmatt BLAES J. Marc	
27/10/2023	09/2023	Section 8 Parcelle 128 Auf der Milchmatt LAUBACHER Philippe	

2023 - 07 - 10 Nomination d'un délégué du conseil municipal dans le cadre de la révision de la liste électorale - rectificatif

Par délibération du 28 août 2023, le conseil municipal avait désigné M. Christian UHLMANN, 1^{er} adjoint pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales. Or, celui-ci étant 1^{er} adjoint avec une délégation de signature ne peut pas siéger au sein de la commission de contrôle. Par conséquent, le conseil municipal par 8 voix pour dont 2 procurations, désigne Mme BIANCHI Nathalie conseillère municipale pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

Le Maire, Marcel BLAES